

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 49

Avis sur le plan du Rapport d'activité 2018 du GIP

Membres présents Soit	21
Nombre de voix représentées	30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	2
Nombre de voix représentées	2
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	32
Ayant pris part au vote : 32 voix exprimées	
Pour : 32 Contre : /	

La règle du quorum est
(32 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 29 novembre 2018 à 18h30 à CHATEAUVILLAIN sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Afin de garder une homogénéité entre les différents rapports d'activités du GIP produits depuis ces dernières, le Directeur propose de conserver le plan suivant :

- Axe 1 - Poursuivre le travail de préparation du projet de Parc national.
- Axe 2 - Partager une « culture parc » pour créer une véritable appropriation du projet.
- Axe 3 - Préparer le territoire à l'arrivée du Parc national.
- Axe 4 - La vie du GIP.
- Compte financier.

Délibère :

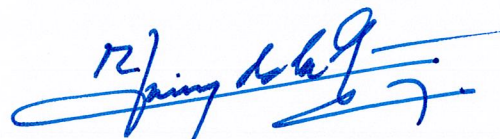
Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le plan proposé pour la réalisation du rapport d'activité 2018 du GIP qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale courant mars 2019.

Le 30/11/2018

Le Commissaire du Gouvernement

20 DEC. 2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE